

Règles intemporelles au sujet de la tenue

Saint Paul veut que les femmes autant que les hommes soient revêtus *d'habits bienséants, se parant avec pudeur et sobriété.* (1 Tm 2, 9-10)

Saint Augustin : *Ne cherchez pas à plaire par vos habits mais par vos mœurs.*

Saint Thomas d'Aquin : *La modestie dans la mise veut qu'on se contente du nécessaire et qu'on ne s'attache point à la recherche et à l'extraordinaire. Point de vanité, de luxe, ni de recherche dans les habits ; qu'on sache bien qu'ils sont plutôt un signe d'ignominie qu'une marque d'honneur. Aux ornements du corps, préférons ceux de l'âme.* (Traité de l'éducation des princes, livre 5, ch. 17)



Notre Dame de Fatima à Jacinthe en 1917 : *L'Eglise n'a pas de modes ;*

Notre-Seigneur ne change pas. Les péchés qui conduisent le plus d'âmes en enfer sont les péchés de la chair. Viendront des modes qui offenseront beaucoup Notre-Seigneur...

Que demande l'Eglise ? Des règles qui ne pourront jamais changer, même aujourd'hui, et qui sont la dernière limite qu'elle peut concéder, que l'on soit dans la rue, à la maison ou dans une église...

On ne peut pas considérer comme étant décent :

1. Un vêtement dont le décolleté dépasse la largeur de deux doigts au-dessous de la naissance du cou.
2. Un vêtement dont les manches ne descendent pas au moins jusqu'au coude.
3. Un vêtement qui descende à peine au-dessous des genoux.

Directives du Saint-Siège (Lettre du 23 août 1928)

Illustration contemporaine : Le Padre Pio se mettait en colère quand il voyait des femmes en tenues indécentes. Si cela arrivait dans l'église, il les faisait mettre dehors immédiatement.

Il exigeait que tous, tant les hommes que les femmes, se couvrent les bras à l'église, **avec des manches longues**, et que les messieurs et jeunes gens portent des pantalons. (Karl Wagner, Padre Pio, 1999, p 14)

Le Padre Pio avait **les minijupes en horreur**. Il exigeait que la jupe de ses pénitentes descende jusqu'à 20 cm en-dessous des genoux, **sinon il ne les confessait pas**. En mai 1966, il refusa de recevoir une princesse célèbre qui ne voulait pas appliquer ces règles vestimentaires.

Un jour, une dame de Florence, portait la minijupe chez elle, à la maison, mais avait mis une jupe longue pour se rendre à San Giovanni et se confesser au Padre Pio. Celui-ci la chassa immédiatement en lui disant : *Est-ce que les étoffes sont trop chères pour que vous ne puissiez pas vous habiller comme il faut ?* La dame, étonnée, lui répondit :

Mais, mon Père, ma jupe dépasse les genoux ! En effet, dit le Padre Pio, mais vous trichez : chez vous, à la maison, vous portez la minijupe et ici, vous vous donnez des airs de femmes décentes. Allez-vous en et revenez quand vous aurez allongé vos jupes ! (Fr Arni Décorte F. C., Padre Pio, Bierbeek, 1976, p 138)

En résumé, sont à bannir : les vêtements moulants, transparents, fendus au-dessus des genoux, et tous ceux qui ne tiennent pas compte des exigences citées plus haut.



Au sujet du voile

D'après l'enseignement des Apôtres, de saint Paul (I Cor. 11, 10-16) et de la Tradition, les femmes doivent avoir la tête couverte avant

d'entrer dans une église. (Code de Droit canon, 1262, §2)

Saint Charles Borromée : *Que les femmes, quels que soient leur état, leur rang et leur condition, sous peine de se voir interdire l'entrée de l'église, y viennent la tête voilée... L'étoffe, dont elles doivent se voiler la tête à l'église, ne doit pas être légère mais épaisse, il faut qu'elle cache entièrement les cheveux...*

Saint Paul : *La femme doit, à cause des anges, avoir sur la tête un signe de sujétion... Si quelqu'un se plaît à contester, nous n'avons pas cette habitude, non plus que les Eglises de Dieu.* (I Cor. 2, 10-16)

Illustration : Saint Vincent Ferrer o.p. (†1419) fit de nombreux miracles à Gênes, mais rapporte le Génois Taccheti : *il y opéra le plus grand prodige qu'il ait peut-être jamais fait, ce fut de déraciner pour toujours l'abus régnant parmi les femmes d'aller à l'église la tête découverte.*

Tertullien veut, que par le voile, la femme : *revête une armure de pudeur, creuse autour d'elle un fossé de retenue, s'enferme derrière un mur qui ne laisse passer ni ses regards ni ceux des autres...*

Au sujet des pantalons

Il est écrit dans la Sainte Ecriture que la femme ne doit pas porter d'habit d'homme (Deutéronome, 22, 5), à fortiori dans le Lieu saint.

Le cardinal Siri, archevêque de Gênes, adressait à tout son diocèse et à son clergé un grave avertissement, le 12 juin 1960 :

L'aspect moral de cet usage (le pantalon) ne peut que Nous inquiéter. (...) Deux choses sont nécessaires à la modestie d'un vêtement : qu'il couvre le corps et qu'il en dissimule les formes. Un pantalon couvre le corps de façon moins insuffisante que la plupart des jupes de notre époque c'est un fait certain, mais qui ne suffit pas à l'innocenter.

Car, par nature, le pantalon moule le corps, bien plus que ne le fait une jupe. Le port du pantalon par une femme est donc immodeste en raison de son étroitesse (...) sans pour autant l'exagérer ni le considérer comme l'aspect le plus grave.

En effet, c'est un autre aspect du port du pantalon par les femmes qui Nous semble le plus grave. En voici trois éléments :

1 - L'habit masculin employé par une femme altère la mentalité féminine, (...) la tenue vestimentaire a une très forte influence sur le comportement et sur l'état d'esprit, le changement du vêtement modifiera gestes et attitudes, la mentalité intérieure s'alignera sur la tenue extérieure (...).

2 - Il tend à vicier les rapports entre hommes et femmes.

3 - Une tenue masculine porte atteinte à la dignité d'une mère aux yeux de ses enfants. (...) L'enfant ignore la définition de l'attentat à la pudeur, de la frivolité ou de l'infidélité ; mais il possède un sixième sens instinctif qui lui fait deviner toutes ces choses, **qui l'en fait souffrir et qui laisse son âme profondément blessée** (...).

Force est de constater qu'à long terme le port du pantalon par les femmes dégrade l'ordre humain. (...) Il existe des limites qu'on peut se croire autorisé à franchir, mais on y trouvera la mort. (...)

Le résultat des violations de la loi naturelle n'est pas un nouvel équilibre humain, mais bien le désordre, l'instabilité si nocive, l'effrayante stérilité des âmes, et l'accroissement ahurissant du nombre d'épaves humaines exclues de toute vie sociale et sombrant dans le dégoût, la tristesse, l'abandon.

Enfin, pieux rappel, qui fut la règle de vingt siècles de christianisme, et l'expression du bon sens élémentaire :

Il est souhaitable que les hommes et les femmes, dans les églises, soient groupés séparément, selon l'ancienne discipline.

(Code de Droit canon 1262, §1)

Les agenouilloirs ne doivent servir que pour les genoux ; il n'est pas très convenable de s'habiller ou de se déshabiller dans une église, on doit le faire discrètement avant d'entrer, s'il fait chaud apprendre aux enfants à supporter. A l'autel, le prêtre et ceux qui sont au chœur, ont plus chaud sous les ornements.